



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

| | |
|---|--------------------------------------|
| Name of the substance or mixture (nom commercial) | Timken GR224 |
| Principales utilisations recommandées pour la substance ou le mélange | La graisse de lubrification. |
| Restrictions spécifiques à l'utilisation de la substance ou du mélange | Utilisation industrielle uniquement. |

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

| | |
|---------------------------------|---|
| Nom de la société | The Timken Company |
| Adresse | 4500 Mount Pleasant Street NW North Canton, OH 44720 États-Unis |
| Téléphone | (234) 262-3000 |
| Site web | |
| Personne à contacter | INFOTRAC |
| Numéro d'appel d'urgence | 1-800-535-5053 |

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers pour l'environnement | Non classé. |

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

| | |
|---------------------------------|--|
| Symbole de danger(s) | Aucun(e)(s). |
| Mention d'avertissement | Aucun(e)(s). |
| Déclaration(s) de risque | Le mélange ne répond pas aux critères de classification. |
| Conseil(s) de prudence | |
| Prévention | Non affecté. |
| Intervention | Non affecté. |
| Stockage | Non affecté. |
| Élimination | Non affecté. |

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification Aucun connu.

Informations supplémentaires Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélange

| Nom chimique commun ou nom technique | Numéro CAS | Concentration ou plage de concentrations |
|---------------------------------------|------------|--|
| Acide nonanedioïque, sel de dilithium | 38900-29-7 | 3.14 |

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

4. Premiers secours

Premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. |

Principaux symptômes/effets, aigus et différés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Protection personnelle pour les secouristes Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Avis aux médecins Appliquer un traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction d'incendie

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Moyens d'extinction inappropriés | En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu. |

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Mesures de protection à prendre par les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures de contrôle contre les déversements et les fuites

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---|--|
| Mesures à prendre par le personnel qui n'assure pas les services d'urgence | Porter un équipement de protection approprié. |
| Mesures à prendre par le personnel assurant les services d'urgence | Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

| | |
|---|---|
| Paramètres de contrôle | Suivre les procédures standard de surveillance. |
| Limites d'exposition professionnelle | Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients. |
| Valeurs limites biologiques | Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients. |

| | |
|--|--|
| Contrôles techniques appropriés | Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. |
|--|--|

Mesures personnelles de protection

| | |
|---|--|
| Protection des yeux et du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. |
| Autre | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Risques thermiques | Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. |

| | |
|--------------------------|--|
| Mesures d'hygiène | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |
|--------------------------|--|

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

| | |
|--|-----------------------------|
| État physique | Solide. |
| Forme | Graisse. |
| Couleur | Rouge. |
| Odeur | Faible. Solvant de pétrole. |
| Seuil olfactif | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | Sans objet. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| Limite d'explosivité inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non disponible. |
| Pression de vapeur | Non disponible. |
| Densité de vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (dans l'eau) | Insoluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres paramètres physiques et chimiques | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non comburant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|---------------------------|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité chimique | Ce produit est stable dans des conditions normales. |

| | |
|---|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Contact avec des substances incompatibles. |
| Matières incompatibles | Agents oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. |

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|--|
| Inhalation | N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation. |
| Contact avec la peau | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. |
| Contact avec les yeux | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Ingestion | Peut causer des gênes en cas d'ingestion. |
| Symptômes | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Toxicité aiguë | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë. |
| Irritation cutanée et corrosion | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisant respiratoire. |
| Sensibilisation cutanée | Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique. |
| Cancérogénicité | Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. |
| Toxique pour la reproduction | Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Non classé. |
| Danger par aspiration | Ne constitue pas un danger par aspiration. |
| Effets chroniques | L'inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. |
| Autres informations | Aucun(s) connu(s). |

12. Informations écologiques

| | |
|---|--|
| Écotoxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue. |
| Persistance et dégradabilité | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange. |
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune information disponible. |
| Coefficient de partage octanol-eau (log Kow) | Non disponible. |
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Pas de données disponibles pour ce produit |
| Autres effets néfastes | Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant. |

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de suppression recommandées

| | |
|--------------------------|---|
| Déchets résiduels | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). |
|--------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Emballage contaminé | Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |
| Réglementations locales relatives à l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. |

14. Informations relatives au transport

Réglementations nationales

ANTT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Réglementations internationales

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac

Non établi.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires

reglementation federale

Colombie. Substances réglementées (Resolution No. 009 sur 1987 nationally regulating the transport & use of substances in subparag. F) of article 20 of Law 30 sur 1986, modifié par)

N'est pas listé.

Réglementations internationales

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Autres informations

Informations importantes, yet not specifically related to the previous sections

Non disponible.

Légendes et abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

ANTT : Agência Nacional de Transportes Terrestres (Agence brésilienne du transport terrestre).

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

STEL : Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).

TWA : Moyenne pondérée dans le temps.

Clause de non-responsabilité

The Timken Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.